

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES  
COURANTES ET DE SERVICES**

**Contrat de dératisation et désinsectisation**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)**

**Date limite de réception des offres :**  
**Jeudi 07 février 2019**

**Procédure de consultation :**

marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le présent CCP fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures  
Courantes et Services (CCAG-FCS).

Le présent CCP comporte cinq pages numérotées de 1 à 5.

# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

## SOMMAIRE

	PAGE
<b>ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ- DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>3</b>
1.1 – OBJET DU MARCHÉ .....	3
1.2 – FORME DU MARCHÉ .....	3
1.3 – ALLOTISSEMENT.....	3
1.4 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES .....	3
<b>ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 – CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONTRACTUELS</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES</b> .....	<b>4</b>
5.1 – DÉRATISATION .....	4
5.2 – DÉSINSECTISATION .....	4
<b>ARTICLE 6 – DÉTERMINATION DU PRIX</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 8 – RÈGLEMENT DES LITIGES</b> .....	<b>5</b>

## **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ- DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### 1.1 – Objet du marché

Le marché a pour objet la dératisation et la désinsectisation du service de restauration du collège Léo Drouyn (cf. plan ci-joint), local à poubelles compris. Le candidat est réputé connaître les lieux. Aussi une visite préalable du site est-elle conseillée.

### 1.2 – Forme du marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

### 1.3 – Allotissement

Le marché comporte un lot unique.

### 1.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours à compter de la date limite de remise.

## **ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHÉ**

Le marché aura une durée de validité d'un an et sera tacitement reconduit par période d'une année sans pouvoir excéder une durée maximale de trois ans.

Il pourra être mis fin au présent marché à chaque date anniversaire, l'arrêt de l'exécution du marché étant notifié avec un préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 3 – CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- des références pour des prestations similaires ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- une attestation d'assurance en cours de validité garantissant la responsabilité civile et professionnelle que l'entreprise peut encourir à l'occasion de l'exécution de ses prestations ;
- le Cahier des Clauses particulières (CCP), dûment paraphé, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché ;
- l'acte d'engagement (imprimé AT\*TRI1), dûment daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché.  
Il porte acceptation sans restriction ni modification du CCP ;
- une description des opérations prévues, et l'indication des postes d'appâtage et détecteurs de blattes sur le plan ci-joint ;
- les fiches techniques des produits utilisés.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat pour la compréhension de son offre.

## **ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement ; l'envoi de ce document, signé par le chef d'établissement, vaut attribution du marché. Aucun document émanant des candidats ne sera signé ;

- le présent CCP, dont l'exemplaire conservé dans les archives du collège fait seul foi ;
- le règlement de consultation ;
- le plan annoté.

Toute clause portée dans toute documentation propre au titulaire, et contraire aux dispositions des pièces constitutives du marché, est réputée non écrite.

## **ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES**

### 5.1 – Dératisation

Le candidat s'engage à mettre en place un traitement contre les rongeurs par application de produits rodenticides dans des postes d'appâtage sécurisés prévus à cet effet.

### 5.2 – Désinsectisation

Le candidat s'engage à mettre en place des détecteurs de blattes, et à effectuer si besoin un traitement par gel insecticide jusqu'à résolution du problème constaté.

Dans les deux cas, trois interventions seront réalisées chaque année, à intervalles réguliers. Rendez-vous sera pris quarante-huit heures avant chaque visite. Un compte-rendu de visite écrit sera remis au service d'intendance à chaque passage.

## **ARTICLE 6 – DÉTERMINATION DU PRIX**

Le prix sera ferme pendant la durée du contrat.

## **ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les factures devront comporter les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- le nom et l'adresse complète du titulaire,
- le numéro de son compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement,
- le montant hors taxes,
- le taux et le montant de la T.V.A.,
- le montant toutes taxes comprises.

Elles seront déposées sur le portail Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Le paiement sera effectué par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique, sur présentation des factures transmises par le titulaire et dans un délai de trente jours à compter de leur réception.

Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable du lycée Jean Monnet de Libourne.

**ARTICLE 8 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout contentieux juridictionnel survenant au cours de l'exécution du présent marché sera du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

Toutefois, il sera fait appel au comité consultatif interrégional des règlements amiables des litiges avant toute procédure contentieuse, selon les dispositions prévues à l'article 127 du code des marchés publics.

Date et signature du candidat :

.....